

EDITORIAL

Sécurité sociale et compétitivité

De très nombreux articles et analyses ont paru récemment pour éclairer le rapport entre la dégradation indéniable de la compétitivité de l'économie française et l'évolution récente du coût du travail en France, et notamment l'impact des modalités et du montant du financement de la Protection sociale en France.

Sur le constat je renverrai notamment au rapport du Haut Conseil du Financement de la Protection sociale, qui rappelle notamment que dans Protection sociale, il n'y a pas que Sécurité sociale (voir graphique n°10, page 33) et que les évolutions de taux de prélèvement ont été assez différentes entre le bloc sécurité sociale et les autres prélèvements sociaux, beaucoup plus dynamiques.

J'ajouterai un élément de bon sens et trop souvent oublié : le coût du travail est la résultante de deux éléments : le salaire direct et les charges sociales se rapportant à cette rémunération. Deux pays –A et B- peuvent choisir un degré de « socialisation » des dépenses plus ou moins important, pour des risques comme la maladie ou la retraite. Cette mutualisation plus importante de A que de B à l'échelle professionnelle, interprofessionnelle ou nationale est compatible avec un coût du travail identique, dès lors que le salaire direct est plus bas, à proportion de la plus grande mutualisation. Cela n'induit pas nécessairement un moindre « pouvoir d'achat global » puisqu'une partie des prestations maladie, retraite ayant été mutualisée, elles ne pèsent plus le « pouvoir d'achat direct » du salarié.

Autrement dit la France ne peut rivaliser avec l'Allemagne où le niveau des dépenses sociales publiques est un peu moins élevé qu'en acceptant des salaires directs plus faibles à tous les niveaux de la hiérarchie salariale.

Or l'internationalisation croissante du marché du travail pour les cadres supérieurs et dirigeants tend à se faire rapprocher les niveaux de rémunération directs des catégories les mieux payées des grandes entreprises privées.

L'exemple caricatural est donné par les footballeurs professionnels : sauf à se faire acheter par de très riches étrangers – voir le PSG – un club français ne peut économiquement offrir les mêmes salaires que les meilleurs clubs italiens ou espagnols. Une Sécurité sociale forte fondée sur la solidarité entre tous les niveaux de revenus n'est pas compatible avec le fait de gagner la ligue des champions ! (bien évidemment, le raisonnement ne vaut pas pour les équipes nationales, la France peut fort bien gagner la Coupe du Monde).

Cela fait partie des choix qu'un pays doit assumer.

Le maintien de socialisations différentes au sein de la zone euro est lié à la capacité des pays de gérer la mobilité tout en maintenant des différences de salaires directs à tous les niveaux, ce qu'on a tendance à occulter.

Par ailleurs l'apport (ou les freins) de la Protection sociale à la compétitivité ne se limitent pas à son mode de financement : le contenu de la Protection sociale est tout aussi déterminant. Est-elle favorable à l'activité, au dynamisme, à la préservation voire à l'amélioration du capital humain de la nation ? Est-elle efficiente ? La collectivité en a-t-elle pour son argent ?

Nul doute que les interpellations de la sécurité sociale au nom de la compétitivité seront de plus en plus fortes dans l'avenir proche. Ne nous leurrons pas : il faut éviter de prendre le sujet compétitivité et Sécurité sociale dans une approche trop restrictive et trop frustrante ; mais il faudrait tout autant éviter de croire que le sujet est derrière nous, ce qui impose à l'EN3S d'aider les dirigeants actuels et futurs dirigeants à accroître leurs compétences pour mieux relever ces défis, qui exigent une véritable métamorphose du service public de la Sécurité sociale.